

Politique d'Echange Internet du Mozambique (MOZ-IX)

Forme Légale

- Le Point d'Echange Internet sera légalement constitué en tant qu'organisation neutre et indépendante, sans but lucratif et sera régie par un conseil d'administration de trois membres non rémunérés, élus annuellement par les membres du Point d'Echange.
- Les membres du conseil d'administration essayeront de régir le PE selon les meilleures pratiques techniques et politiques généralement admises au sein de la communauté globale des PEs semblables, on peut citer AfIX-AfIX-TF, APOPS, euro-IX.

Frais

- Le PE n'imposera jamais des frais obligatoires à aucun de ses membres, il ne facturera pas non plus ses membres au nom d'autre partie. En outre, il n'y aura pas de transfert d'argent entre membres à travers le PE.
- Tous les coûts seront couverts par les donations volontaires des parties, aussi bien membre que non membre, et les donateurs seront encouragés à donner selon leurs moyens, mais pas au-dessus des besoins actuels du PE.

Allocation des Ressources

- Le Point d'Echange Internet essayera de rendre les ressources disponibles aux membres selon le besoin. Spécifiquement, le Point d'Echange assignera des ports du commutateur aux membres sur base de l'évaluation ou de l'évidence de la capacité relative du membre d'utiliser le port pour y passer du trafic.
- En priorité, les ports seront assignés aux nouveaux membres avant qu'un second ou des ports additionnels soient assignés aux membres existants.
- l'espace de Colocation pour les routeurs des membres dans les rack maintenus par le Point d'Echange sera limité au 1U (1.75 "x 19" x 19") par membre, et strictement assigné selon le besoin réel.

Adhésion

- Le Point d'Echange n'imposera aucune restriction sur le type d'organisation ou d'individu qui peut devenir membre et se connecter au point d'échange.
- Le Point d'Echange n'imposera aucune restriction technique interne, aucune restriction d'affaire, ou une politiques opérationnelle à ses membres.
- Le Point d'Echange ne définira aucune politique et n'établira aucune restriction sur les rapports ou les transactions bilatérales ou multilatérales que les membres peuvent former entre eux, aussi longtemps que le Point d'Echange n'est pas impliqué.

Politique d'Acheminement

- Le Point d'Echange mettra à disposition de ses membres un commutateur Ethernet de niveau-2 et deux routeurs réflecteurs de niveau-3.
- Le Point d'Echange recueillera les statistiques globales du trafic et les rendra publique sur son site Web.
- Le Point d'Echange maintiendra un niveau de sécurité raisonnable, aussi bien physique que sur le réseau, concernant le commutateur, les routeurs réflecteurs, et l'interconnexion des membres avec.
- Des membres seront encouragés, mais pas obligés, d'établir des sessions BGP de peering avec un routeur réflecteur, qui sera utilisé en tant que "looking glass" visible publiquement. Les membres seront requis d'établir une session de peering BGP et d'annoncer toutes les routes des clients à l'autre routeur réflecteur, qui sera géré en respectant l'intimité des routes annoncées par

les membres, mais ceci est nécessaire pour la gestion sûre et fiable du point d'échange, ceci est aussi nécessaire pour le diagnostic et la résolution des problèmes opérationnels d'échange.

Contacts

- Les membres devront fournir et maintenir les informations techniques courantes pour le contact, qui seront publiquement postées sur le site Web du Point d'Echange. Cette information inclura à au minimum un numéro de téléphone qu'on peut appeler internationalement, une adresse email du NOC, les ADRESSES IP assignées aux membre au point d'échange, et le numéro AS (Autonomous System) du membre s'il en a un.
- Les membres ont un devoir de confidentialité entre eux concernant les affaires au Point d'Echange ou toute information apprise au cours de l'opération du Point d'Echange.
- Les membres dans aucunes circonstances ne demanderont aux non membres du Point d'Echange de résoudre les problèmes techniques.
- Les membres feront l'effort d'envoyer une notification par email à chacun de leurs pairs de BGP, en cas de rupture de service ou de discontinuité de peering BGP qui pourrait être prévue

Technique

- Les membres ne peuvent connecter que seuls leurs équipements et les gérer eux mêmes au Point d'Echange. Ils ne peuvent pas connecter des équipements au nom des tiers.
- Les membres peuvent seulement utiliser une "MAC ADDRESS" de niveau-2 pour placer un routeur de niveau-3 par port assigné sur le commutateur du Point d'Echange à moins d'avoir un accord préalable du conseil d'administration.
- La procédure pour connecter un dispositif de niveau-2 au Point d'Echange sera comme suit :
 - Une proposition technique doit soumise au conseil, accompagnée de toute la documentation.
 - Cette documentation sera envoyée sur si la liste de diffusion d'annonce et le site Web du Point d'Echange pour commentaire de la part des membres et du publique pendant une période de deux semaines au moins, après quoi le conseil déterminera si le membre est permis d'effectuer l'interconnexion proposée.
 - Pas plus d'une proposition ne sera traitée à la fois, et toutes les modifications postérieures seront approuvées par le conseil d'administration de la même manière.
- Les membres et le conseil d'administration seront conjointement responsables du maintien de toute la documentation de tous les dispositifs de niveau-2 comprenant le commutateur, et une telle documentation sera toujours disponible sur le site Web du Point d'Echange.
- Les membres n'annonceront pas d'autres routes que les leurs propres, sans permission écrite préalable du propriétaire de l'espace d'adresse.
- Les membres n'annonceront pas les prochains saut (next-hop) autres que les leurs propres.
- Les membres doivent, sur toutes les interfaces reliées au commutateur du Point d'Echange, neutraliser le proxy ARP, l'ICMP redirect, CDP, IRDP, les "directed braodcasts", IEEE802 Spanning Tree, tout protocole de routing intérieur utilisant le "broadcasting", tout broadcasting au niveau "MAC Layer" autre que le ARP inverse.
- Les membres doivent, sur toutes les interfaces reliées au commutateur switch du Point d'Echange, neutraliser n'importe quelle vitesse duplexe, ou tout autre paramètre de lien automatique (auto-sensing).
- Les membres doivent placer des masques réseaux sur toutes les interfaces reliées au Point d'Echange pour inclure le LAN de peering du Point d'Echange entier.
- Les membres doivent clairement marquer tout équipement qui est placé au point d'Echange avec l'information sur le propriétaire et le contact.
- Les membres ne devraient pas par habitude utiliser le commutateur switch du Point d'Echange pour le trafic entre leurs propres routeurs.